

Image not found or type unknown



Vente immobilier unilaterale

Par **Samir Bouj**, le **09/09/2018** à **13:58**

Bonjour à tous.

Suite à une promesse de vente immobilière unilaterale. Au terme des conditions suspensives il devais fournir au plus tard le 30 juillet une offre de prêt.

Et le 31 août août la signature, si les documents n'était pas tout complet prolonger d'un moins calandriaire.

J'ai fait un courrier avec AR le 24 aout en stipulant qu'à ce jour il n'a pas fourni une offre de prêt du coût la promesse est caduque...

Sachant que dans mon courrier je n'est pas précisé qu'il devais me fournir dans les 8 jours un justificatif d'offre de prêts.

J'ai reçu un courrier en AR le 02 septembre du noiraire en me stipulant que je ne pouvais pas me retirer.

Suis je dans mon droit ?

Merci

Par **Samir Bouj**, le **09/09/2018** à **14:08**

La seule pièce que ma fourni mon notaire c'est une notification d'accord de prêt.

Sur 1 page recto verso

Par **Visiteur**, le **09/09/2018** à **19:31**

Bonjour

Il y a donc bien accord de prêt ???

Par **Samir Bouj**, le **09/09/2018** à **19:35**

Bonjour

Sur le document il Ya marqué notification accord de prêt.

La banque donne une suite favorable à sa demande sous réserve

Accord assurance

Accord garantie.

Il me semblais quun accord de prêt été sur 30 pages...